



Litige suite à achat d'un véhicule d'occasion

Par **loumolias**, le **06/11/2008** à **11:33**

Bonjour, rn je souhaiterais obtenir un conseil ou un avis éclairé sur un problème survenu suite à l'achat d'un véhicule d'occasion.rn Voici les faits: en mai 2006, j'ai acheté un véhicule d'occasion chez un négociant professionnel. Quelques semaines plus tard, je me suis rendu compte que la clim fonctionnait très mal;j'ai contacté le vendeur, qui a accepté de prendre en charge les réparations, (montant assez élevé, 1100 euros environ) et de régler la facture directement au réparateur. Malheureusement, toutes ces négociations ont été faites, dans un premier temps, verbalement. Par la suite, les réparations effectuées, le réparateur a envoyé la facture au négociant...sans jamais recevoir de paiement! Plusieurs mois plus tard, le réparateur n'ayant toujours pas été réglé, j'ai réussi à obtenir un écrit du négociant précisant qu'il s'engageait à régler directement le réparateur; dans la foulée, un premier versement de 200 euros était effectué. Depuis, plus rien et le réparateur me demande aujourd'hui de régler le reliquat de la facture. Aux dernières nouvelles, le négociant a déposé le bilan et a disparu dans la nature; ma question est donc la suivante: dois-je régler le reliquat de la facture bienqu'étant en possession d'un écrit du négociant s'engageant à payer et sachant qu'il est introuvable.rn D'avance, merci pour les réponses, souhaitant qu'elles soient pertinentes et exploitables.rn Cordialement GA